

EXPEDITION

SELARL MORIN RENARD

**Commissaires de Justice Associés
près la Cour d'Appel de POITIERS**

15 & 17 Faubourg Taillebourg
BP. 14
17 412 SAINT JEAN D'ANGELY

Tél : 05 46 32 04 98

Fax : 05 46 32 11 28

Mail : morin.renard.hj17@orange.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
ET LE DEUX NOVEMBRE A 09 HEURES 30 MINUTES**

A LA REQUETE DE :

SASU ENERGIE DES CYPRES, inscrite au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le n°850521758, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège :

32-36 rue de Bellevue
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

**Laquelle m'expose par l'intermédiaire de Monsieur BENOIT Baptiste,
Chargé de projets management :**

Nous développons un projet éolien sur la commune de BERNAY SAINT MARTIN. Une enquête publique s'est tenue dans le cadre de ce projet du 26 septembre 2022 au 28 octobre 2022 inclus. Nous avons installé six panneaux.

Nous avons constaté que deux panneaux ont été vandalisés.

Nous vous requérons afin de procéder à toutes constatations utiles.

Déférant à cette réquisition,

J'ai, Marielle RENARD, Commissaire de Justice associée, membre de la SELARL MORIN - RENARD, à la résidence de SAINT JEAN D'ANGELY, y demeurant 15-17, Faubourg Taillebourg 17412 SAINT JEAN D'ANGELY, soussignée,

Me suis rendue sur les lieux,

J'ai constaté ainsi qu'il suit :

Je me déplace sur les différents sites.

Concernant les quatre premiers sites, je constate que les panneaux sont présents.

Je me situe sur le site n°5.



A l'emplacement initial du panneau, je constate que ce dernier est absent.



En m'approchant, je constate qu'il est posé dans l'herbe du fossé.





Je me situe sur le site n°6.

Je constate que le panneau d'affichage est enlevé et repose dans le fossé.





Ayant terminé mes constatations, je me suis retirée afin d'établir le présent Procès Verbal de Constat.

J'ai rédigé le présent Procès-Verbal de Constat sur six pages, numérotées de 1 à 6, lequel comprend des photographies numériques dont je certifie l'authenticité pour servir et valoir ce que de droit à ma requérante, et dont le coût est de :

Cent trente euros.

Le présent acte est déposé au rang des minutes de l'étude.

Emolument	: 98.90€
Transport	: 7.67€
Total HT	: 106.57€
TVA 20%	: 21.31€
Frais Postaux	: 2.12€
TOTAL TTC	130.00€

Maître RENARD Marielle